

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2014/09/08
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 AUCUN

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie
5.2 Loisirs et culture
5.3 Incendie
5.4 Urbanisme
5.5 Comité Famille
5.6 Chargée de projet
5.7 Comité RevitalisAction

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Demande de changement d'usage 198, rue Dion
6.2 Classification de bâtiments patrimoniaux

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

9- ADMINISTRATION

9.1 Radiation d'un compte à recevoir
9.2 Appui au projet d'incubateur d'entreprises agricoles et le Centre de transformation agroalimentaire des Appalaches
9.3 Offre de services professionnels en droit municipal Lavery, DeBilly, s.e.n.c.r.l.
9.4 Octroi du contrat pour les assurances collectives
9.5 Autorisation de pouvoir solliciter les gens de la communauté – activités de financement de l'École Polyvalente de Disraeli pour la prochaine année scolaire (2014-2015)
9.6 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 588 règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'auto
- 10.2 Avis de motion règlement numéro 589 règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 453.
- 10.3 Avis de motion règlement numéro 590 amendant le règlement de zonage numéro 456
- 10.4 Avis de motion règlement numéro 591 amendant le règlement de lotissement numéro 454
- 10.5 Avis de motion règlement numéro 592 amendant le règlement relatif au permis et certificats numéro 457
- 10.6 Adoption du projet de règlement numéro 589 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 453
- 10.7 Adoption du projet de règlement numéro 590 amendant le règlement de zonage numéro 456
- 10.8 Adoption du projet de règlement numéro 591 amendant le règlement de lotissement numéro 454
- 10.9 Adoption du projet de règlement numéro 592 amendant le règlement

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Activité « Pompiers d'hier à aujourd'hui »
- 11.2 Asphaltage des rues d'ici la fin du mois de septembre
- 11.3 Avenue Champlain
- 11.4 Eau potable
- 11.5 Plage publique
- 11.6 Plaintes

12.- PÉRIODE DE QUESTION

- 12.1 Le maire invite ↵ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↵ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, lundi le 8 septembre 2014, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire. Mme Juliette Jalbert est absente à cette rencontre.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagements de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de question
- 13.- Clôture de la séance
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-2014-163

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

09-2014-164

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

AUCUN

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- 5.1 Voirie
- 5.2 Loisirs et culture
- 5.3 Incendie
- 5.4 Urbanisme
- 5.5 Comité Famille
- 5.6 Chargée de projet
- 5.7 Comité RevitalisAction

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

- 6.3 Demande de changement d'usage 198, rue Dion
- 6.4 Classification de bâtiments patrimoniaux

7.- TRÉSORERIE

09-2014-165

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

09-2014-166

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes, selon la liste des chèques émis en date du 31 août 2014, totalisant 249 987.91 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Radiation d'un compte à recevoir

09-2014-167

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil accepte de radier le compte à recevoir selon la liste des créances irrécouvrables préparée par le Directeur général et déposée aux archives de la municipalité et autorise celui-ci à radier le compte à recevoir du matricule 3885-51-5696 pour un montant de 1.08\$ pour mauvaises créances.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Appui au projet d'incubateur d'entreprises agricoles et le Centre de transformation agroalimentaire des Appalaches

09-2014-168

CONSIDÉRANT les différentes problématiques auxquelles sont confrontées les municipalités du territoire de la MRC des Appalaches en ce qui concerne l'occupation du territoire, le dynamisme régional, la relève agricole et l'entrepreneuriat rural;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement agroalimentaire des Appalaches travaille activement à la mise en place d'un incubateur d'entreprises agricoles de même que d'un Centre de transformation agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de développement collectif et de participation de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, la réalisation de ces projets répondent à une demande de plus en plus présente qui s'exprime dans le milieu;

En conséquence, il est,

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Disraeli donne son entier appui au Comité de développement agroalimentaire des Appalaches dans la continuité et la réalisation des deux projets (incubateur d'entreprises agricoles et le Centre de transformation agroalimentaire) pour la région de la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Offre de services professionnels en droit municipal Lavery, DeBilly, s.e.n.c.r.l.

09-2014-169

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'offre de services professionnels pour nos conseillers légaux sur une période de douze (12) mois à compter des présentes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend entre autre l'ensemble des demandes informelles, de modifications et l'analyse des documents courants de la municipalité (procès-verbaux, règlements, etc.);

En conséquence, il est,

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil ne renouvelle pas l'offre de services professionnels en droit municipal avec Lavery, DeBilly, s.e.n.c.r.l. pour la prochaine année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Octroi du contrat pour les assurances collectives

09-2014-170

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli fait partie du regroupement de l'Estrie-Montérégie en ce qui a trait aux assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement de l'Estrie-Montérégie par l'entremise du courtier Mallette Actuaire inc. a été en soumission pour un nouveau contrat d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre est venue de La Capitale Assurances et Gestion du Patrimoine;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Disraeli autorise l'adhésion à La Capitale Assurances et Gestion du Patrimoine inc. en ce qui concerne les assurances collectives pour une période de cinq (5) ans à savoir : du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 Autorisation de pouvoir solliciter les gens de la communauté – activités de financement Polyvalente de Disraeli pour la prochaine année scolaire (2014-2015)

09-2014-171

CONSIDÉRANT QUE la responsable des activités de financement de l'École Polyvalente de Disraeli a déposé une demande afin que les élèves puissent solliciter les gens de la communauté pour leurs diverses activités de financement pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ces campagnes de financement permettront de réaliser certaines activités pour l'ensemble des élèves de l'École Polyvalente de Disraeli ainsi que de réduire le coût du voyage à New-York pour les finissantes et les finissants;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les élèves, sous la supervision de la responsable des activités de financement de l'École Polyvalente de Disraeli, à solliciter les gens de la communauté aux dates et aux périodes présentées, et ce avant 19 heures, pour leurs différentes campagnes de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

09-2014-172

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser certains travaux d'importance sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports peut, par l'entremise du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, contribuer financièrement à la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Disraeli dépose la liste des travaux à réaliser sur son réseau routier pour l'année 2015.

QU'un montant de 21 500.\$ est demandé comme aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 588 règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'auto

09-2014-173

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter une modification au règlement de zonage numéro 456 concernant les abris d'auto;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 18 août 2014;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 588, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 en modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'autos.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 Avis de motion règlement numéro 589 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 453

09-2014-174

Règlement numéro 589, amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 453;

Un avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par M. Rock Rousseau.

À l'effet que le plan d'urbanisme tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

10.3 Avis de motion règlement numéro 590 amendant le règlement de zonage numéro 456

09-2014-175

Règlement numéro 590, amendant le règlement de zonage numéro 456;

Un avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par M. Rock Rousseau.

À l'effet que le règlement de zonage tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

10.4 Avis de motion règlement numéro 591 amendant le règlement de lotissement numéro 454

09-2014-176

Règlement numéro 591, amendant le règlement de lotissement numéro 454;

Un avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par M. Rock Rousseau.

À l'effet que le règlement de lotissement tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

10.5 **Avis de motion règlement numéro 592 amendant le règlement relatif au permis et certificats numéro 457**

09-2014-177

Règlement numéro 592, amendant le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 457;

Un avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par M. Rock Rousseau.

À l'effet que le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

10.6 **Adoption du projet de règlement numéro 589 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 453**

09-2014-178

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 453 ne tient pas compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 septembre 2014;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 589, règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 453 en tenant compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.7 **Adoption du projet de règlement numéro 590 amendant le règlement de zonage numéro 456**

09-2014-179

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif au zonage numéro 456 ne tient pas compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 septembre 2014;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 590, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 en tenant compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.8 **Adoption du projet de règlement numéro 591 amendant le règlement de lotissement numéro 454**

09-2014-180

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif au plan lotissement numéro 454 ne tient pas compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 septembre 2014;

En conséquence, il est,

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 591, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454 en tenant compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.9 **Adoption du projet de règlement numéro 592 amendant le règlement relatif au permis et certificats numéro 457**

09-2014-181

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 457 ne tient pas compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 septembre 2014;

En conséquence, il est,

PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU

APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 592, règlement amendant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 457 en tenant compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC ces Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AFFAIRES NOUVELLES OU RÉOLUTIONS À PASSER

- 11.1 Activité « Pompiers d'hier à aujourd'hui »
- 11.2 Asphaltage des rues d'ici la fin du mois de septembre
- 11.3 Avenue Champlain
- 11.4 Eau potable
- 11.5 Plage publique
- 11.6 Plaintes

12.- PÉRIODE DE QUESTION

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

09-2014-182

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE cette séance soit levée à 19h52.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ Aucun

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
